

Pesticides en Afrique et en Amérique latine : enjeux sanitaires, environnementaux, commerciaux et éthiques d'un commerce à double standard

Analyse

Ces 20 dernières années, l'usage des "produits de protection des plantes" a explosé en Amérique latine, en Afrique et en Océanie, notamment pour répondre à la croissance de la demande et viser les marchés d'exportation. Engrais, pesticides... les productrices et producteurs paient le prix fort d'une dépendance croissante aux intrants chimiques encouragée, non sans hypocrisie, par l'industrie phytopharmaceutique européenne qui les fournit en produits pourtant interdits sur le territoire de l'UE. Cette analyse plaide pour la fin de ce cercle injuste et intenable, au nom de la cohérence des valeurs européennes.

Découvrez
nos autres publications



Avec le soutien de

NO MAS PESTICIDAS

NECESITAMOS DE LAS ABEJAS

Iles de Paix, c'est toi, moi, elle, lui, elles, eux... en un mot : nous !

Par l'élaboration et la diffusion d'études, analyses et outils socio-culturels d'Éducation Permanente, Iles de Paix soutient le développement, chez l'ensemble des citoyens de la FWB, d'une citoyenneté active et critique. Dans cette même optique, l'association donne périodiquement la parole à des citoyennes et citoyens, qu'ils soient volontaires ou sympathisants, dont les contributions enrichissent notre réflexion et élargissent notre perspective.

© Iles de Paix

Pesticides en Afrique et en Amérique latine : enjeux sanitaires, environnementaux, commerciaux et éthiques d'un commerce à double standard

L'auteur

Bruno Schiffers

Ingénieur, Docteur en Sciences Agronomiques, Bruno Schiffers était, jusque

fin 2018, Professeur et responsable de Laboratoire de Phytopharmacie de Gembloux Agro-Bio Tech.

Durant presque 40 années de carrière dans la recherche, il a pu aborder presque tous les aspects liés aux risques pour la chaîne alimentaire et à l'usage des pesticides comme en témoignent ses publications scientifiques.

Durant les 20 dernières années, ses recherches et ses activités d'expert (auprès de l'AFSCA, du Comité Régional Phyto, du Conseil Supérieur de la Santé et du Conseil de Biosécurité) se sont orientées sur l'évaluation des risques. Il continue à travailler, avec sa société AG-TECH CONSULT, comme expert en ingénierie de formation.

Depuis 8 ans, il est administrateur chez Iles de Paix. Il est également administrateur chez Nature & Progrès, et chauffeur bénévole pour ALTEO.



Et si notre insatiable appétit pour les denrées exotiques qui garnissent nos tables cachait une autre réalité, moins savoureuse ? Derrière une banane sans défaut, un avocat, un café corsé ou une rose parfaite, se dissimule une histoire de vies mises en danger et de terres durablement abîmées. Car de nombreux pesticides jugés trop dangereux pour la santé ou l'environnement et interdits par l'Europe sur son propre sol continuent d'être produits... puis exportés vers les pays dits « du Sud global ».

Pourquoi acceptons-nous ce double standard ? Pourquoi tolérons-nous, en bénéficiaires et complices silencieux, que des substances bannies pour protéger nos agriculteurs soient pulvérisées ailleurs, dans des conditions souvent précaires, au risque d'intoxications massives et de pollutions durables ? Et surtout, comment expliquer que ces mêmes produits reviennent parfois dans nos assiettes, sous forme de résidus dans les aliments importés ?

Une agriculture intensive... et gourmande

Pendant des décennies, l'agriculture mondiale a cru trouver la solution miracle pour accroître sa productivité : les pesticides. Aujourd'hui, près de 4 millions de tonnes de produits phytopharmaceutiques sont consommées chaque année. Tirée par l'Europe et l'Amérique du Nord, cette course à la productivité a transformé nos champs et nos habitudes : les rotations et les associations de cultures ont peu à peu laissé place aux monocultures. Résultat ? Une agriculture industrielle dépendante des pesticides et devenue impensable sans eux.

Mais cette dépendance a un prix. En Europe, le modèle productiviste en vigueur montre ses limites et conduit le monde agricole dans une impasse agronomique (insectes résistants), économique (peu de fermes sont viables sans subventions), sanitaire (nombreux effets sur la santé par suite des expositions répétées) et environnementale (contamination des sols, des eaux et de l'air, perte de biodiversité). Pour faire face à ces impasses, l'Union européenne a dû réagir : plans de réduction des pesticides, encouragement — sous la pression des citoyens — de modèles plus vertueux tels que l'agriculture de conservation, la permaculture ou l'agriculture régénératrice, et surtout l'agroécologie et l'agriculture biologique (un modèle proposé

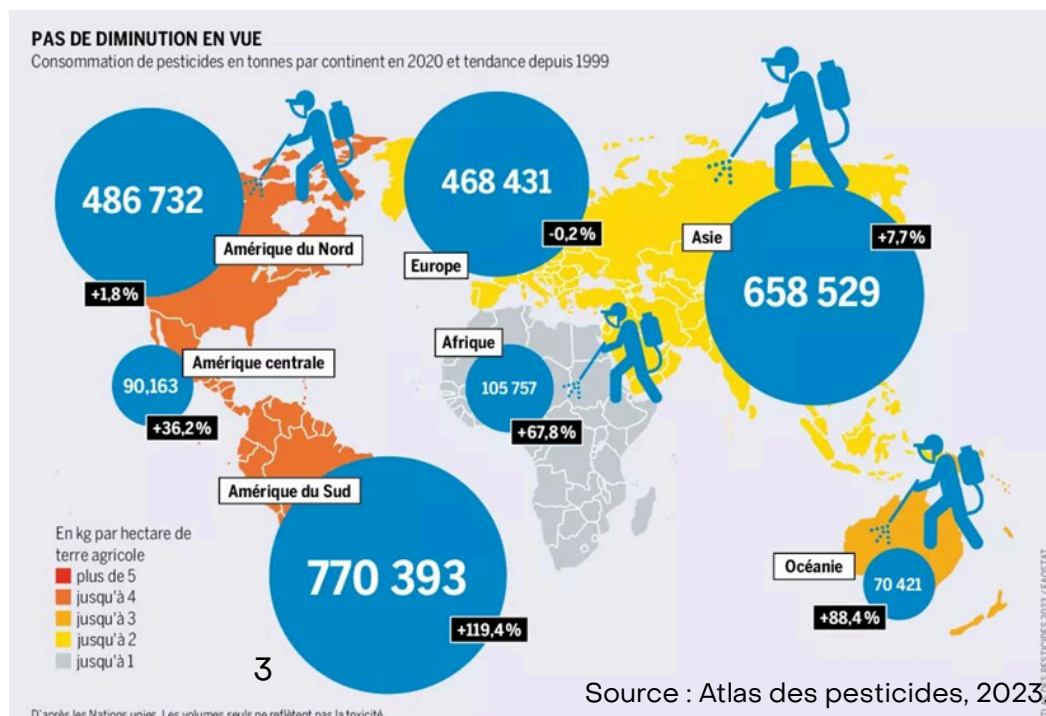
depuis plus de 70 ans). Aux États-Unis, la croissance de l'utilisation des pesticides reste limitée, portée surtout par l'essor des OGM tolérants aux herbicides.

Une problématique à deux vitesses

Alors que la consommation de pesticides par l'Europe et l'Amérique du Nord est restée relativement stable au cours des 20 dernières années, on assiste à une véritable explosion de leur usage dans le reste du monde, particulièrement en Amérique latine, en Afrique et en Océanie. Pourtant, si on prend le cas de l'Afrique, on y observait historiquement une bien moins grande consommation de pesticides et d'engrais chimiques par hectare (cinq fois moins en moyenne) qu'en Europe ou en Amérique du Nord. Cela s'expliquait par une agriculture encore majoritairement traditionnelle et de moindres moyens financiers chez les paysans pour accéder à ces produits chimiques. Cette situation est néanmoins en train de changer rapidement.

Pourquoi une telle augmentation de la consommation des pesticides dans ces régions du monde ?

Ces 20 dernières années, la consommation de pesticides a explosé, principalement en Amérique latine, en Océanie et en Afrique.



Des contraintes agronomiques, politiques et commerciales

Dans un contexte de croissance démographique mondiale, de changement climatique et d'intensification des échanges commerciaux, la demande en produits agricoles (fruits, légumes, cacao, café, thé, bananes, ananas, avocats, coton...) s'accroît fortement. Pour y répondre, de nombreux pays africains et latinoaméricains misent sur l'augmentation de la productivité, souvent via l'utilisation des pesticides et des engrais. Ainsi, la consommation de pesticides y a augmenté de près de 80 % entre 1990 et 2017, dopée par l'explosion des ventes à l'échelle mondiale...

Sous un climat tropical propice à la prolifération de ravageurs, les paysans doivent **lutter contre des insectes de plus en plus résistants**. Le changement climatique, en accentuant l'introduction et les infestations d'espèces invasives, aggrave encore cette pression.

Le **lobbying des multinationales auprès des décideurs** locaux joue lui aussi un rôle, orientant les choix politiques tandis que les services compétents sur place peinent à évaluer les risques.



Poussés par les autorités et les promesses d'accès aux marchés d'exportation, les producteurs du Sud s'endettent pour acheter des moyens de production onéreux : pesticides, engrais composés

ou semences hybrides, souvent au détriment des semences paysannes moins productives mais plus résilientes. **L'orientation vers les marchés d'exportation** joue également, puisque des normes de qualité et de sécurité sanitaire et phytosanitaire très strictes s'y appliquent, notamment au niveau européen : absence de dépassement des Limites Maximales de Résidus (LMR) européennes, absence d'organismes nuisibles de quarantaine, etc. Pour répondre à ces exigences, les producteurs recourent massivement, prioritairement et presque inévitablement aux pesticides, surtout lorsqu'ils sont efficaces et de plus en plus accessibles.

Les raisons de l'augmentation du recours aux pesticides en dehors de l'Europe et de l'Amérique du Nord sont donc multiples, mais elles dessinent toutes une même réalité : celle d'une dépendance organisée.

L'intensification agricole : quand la dépendance s'installe

L'exportation agricole est devenue la boussole de nombreux pays d'Afrique et d'Amérique latine. Le cacao de Côte d'Ivoire et du Ghana, le coton du Burkina Faso, du Bénin ou du Mali, les fleurs du Kenya, les bananes ou le soja du Brésil : tous ces produits inondent nos marchés et influencent nos habitudes de consommation.

Chaque cargaison comporte toutefois un prix caché pour son producteur : celui d'une dépendance croissante aux intrants chimiques. Car ces filières d'exportation, exigeantes et intensives, sont fragiles. Elles reposent sur des monocultures vulnérables aux ravageurs comme aux maladies et, là encore, les pesticides apparaissent comme un passage obligé, non seulement pour préserver les récoltes, mais aussi pour rester compétitif face aux exigences des acheteurs internationaux. Par exemple, la Côte d'Ivoire, l'un des plus grands producteurs mondiaux de cacao, a dû multiplier les traitements chimiques pour protéger ses plantations contre le Swollen Shoot Virus et d'autres ravageurs. En Amérique latine, ce sont les monocultures intensives de soja, de canne à sucre, de palmier à huile et de banane, prédominantes, qui sont – du fait de leur mode de production – particulièrement vulnérables aux attaques parasitaires et fongiques.

De l'exportation de pesticides à l'émergence d'une filière parallèle

Comme il n'existait, au départ, que peu de fabricants hors d'Europe et de l'Amérique du Nord, la très grande majorité des produits utilisés en Afrique et en Amérique latine était importée depuis l'Europe (Allemagne, Belgique et France principalement). Cette **dynamique d'importation de produits phytosanitaires** reste particulièrement marquée dans **certaines régions d'Afrique** (Mali, Burkina Faso, Sénégal, Côte d'Ivoire, Ghana, Maroc, Afrique du Sud) **et d'Amérique latine**^[1], où se développe une agriculture d'exportation hautement consommatrice d'intrants chimiques (pesticides, mais aussi engrais). Entre 2000 et 2020, par exemple, le Kenya a quadruplé ses importations de produits phytosanitaires, passant de 2.000 à plus de 8.000 tonnes. Sur la même période, l'extension des cultures de soja OGM a fait passer la consommation de pesticides au Brésil de 170.000 tonnes à près de 600.000.

Dans le même temps, les brevets des substances actives sont progressivement tombés dans le domaine public. Les **pays émergents** (Chine, Brésil, Inde, Kenya, Thaïlande...) se sont alors **mis à fabriquer et à exporter leurs propres pesticides génériques**, produits en masse, à faible coût, et donc largement accessibles. En 1995, par exemple, la Chine a fabriqué à elle seule 180.000 tonnes d'insecticides organophosphorés, soit 28 % de plus qu'en 1994. Hélas, **faute d'un contrôle rigoureux par l'État**, la **qualité** de ces produits importés ou fabriqués localement est parfois douteuse : emballages et étiquetages non conformes (voire non compréhensibles des usagers), titres en substance active non respectés, présence de solvants toxiques, etc. À titre d'exemple, un contrôle de qualité réalisé à Gembloux Agro-Bio Tech en 2016 sur une vingtaine d'échantillons originaires du Kenya a révélé que 14 produits insecticides contenaient de fortes concentrations de benzène, un solvant, classé cancérigène avéré pour l'être humain par le Centre International de Recherche sur le Cancer. Comme si cela ne suffisait pas, un marché parallèle prospère, lui aussi



© Iles de Paix

insuffisamment régulé par les États : pesticides illicites, contrefaçons, produits contenant des impuretés, des adjuvants et des solvants toxiques. Un commerce lucratif, mais mortel pour ceux qui l'utilisent... et dangereux pour ceux qui consomment ensuite les denrées produites.

Paradoxalement, une partie importante des substances utilisées – parfois interdites en Europe pour raisons sanitaires ou environnementales – reste fabriquée et exportée depuis des États membres de l'Union européenne). Ce commerce, lucratif pour les firmes, soulève de sérieuses questions éthiques, sanitaires et environnementales, qui doivent aussi interpeller les consommateurs européens.

Alors, une question s'impose : **pourquoi les pesticides interdits ou contestés en Europe trouvent-ils une seconde vie en Afrique et en Amérique latine ?** En d'autres termes, derrière le chocolat que nous consommons, le bouquet de fleurs que nous offrons ou l'alimentation que nous donnons à notre bétail, quelle dépendance entretenons-nous ? À quel coût pour les paysans qui n'ont d'autre choix que de s'endetter pour suivre le rythme de ce commerce mondialisé ? Et avec quelles conséquences pour leur santé et celle de leur famille ?

[1] Et ce, même si les données sur l'utilisation des pesticides dans ces régions restent peu fiables, notamment du fait de la porosité des frontières.

Une hypocrisie légale aux conséquences mortelles : l'Europe exporte ce qu'elle interdit dans ses propres champs

En Europe, nous interdisons certains pesticides car ils sont cancérigènes, neurotoxiques, perturbateurs endocriniens ou jugés trop dangereux pour l'environnement. Et pourtant, **chaque année, des dizaines de milliers de tonnes de ces substances interdites sont produites sur notre sol, puis exportées**, notamment vers l'Afrique et l'Amérique latine. Elles y sont utilisées dans des conditions souvent très précaires, sans protections adéquates, sans formation, dans des contextes de faibles réglementations.

En 2022, plus de 120.000 tonnes de pesticides interdits en Europe y ont pourtant été fabriquées et autorisées à la vente à l'export, pendant que les citoyens européens continuent à bénéficier de leur interdiction.

En 2018, ce ne sont ainsi pas moins de 81.615 tonnes de substances actives dont l'utilisation est prohibée en Europe, mais qui sont néanmoins produites sur le sol européen par des firmes comme Syngenta, Bayer ou Corteva, qui ont été approuvées pour exportation vers l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie, c'est-à-dire majoritairement vers des pays à revenus faibles ou intermédiaires. En 2022, plus de 120.000 tonnes de pesticides interdits en Europe ont été autorisées à la vente à l'export, soit une hausse de 175% par rapport à 2018. Selon PAN Europe, ces volumes représentaient alors environ 5% du total des exportations de pesticides agricoles de l'UE.

Quelques exemples concrets, aux conséquences dramatiques pour les populations :

- En Belgique, l'usine Syngenta de Seneffe fabrique et exporte toujours du paraquat vers le Brésil, l'Afrique du Sud et l'Inde. Il s'agit pourtant d'un herbicide hautement toxique interdit dans l'UE depuis 2007.
- En 2023, le Royaume-Uni a exporté vers le Brésil 5.123 tonnes de diquat, herbicide interdit depuis 2019 (UE) et 2020 (Royaume-Uni). Ce produit, fabriqué par Syngenta à Huddersfield, est associé à des cas documentés d'intoxications graves, avec des symptômes allant de troubles neurologiques à la paralysie temporaire d'agriculteurs.
- En France, malgré une loi d'interdiction, 7.294 tonnes de pesticides bannis ont continué à être exportées en 2023. Ces substances de la famille des néonicotinoïdes, comme le thiaméthoxame ou le fipronil, se retrouvent ensuite dans les fruits et légumes importés et contaminent les ressources en eau proches des sites de production.
- Au Kenya, les agriculteurs – et notamment les producteurs de roses – sont exposés à des pesticides hautement toxiques exportés par l'UE. Dépourvus d'équipement adéquat, ils souffrent d'irritations, de troubles respiratoires et de symptômes préoccupants, avec des liens établis entre ces produits et une hausse des cancers.
- Au Costa Rica, des écoles et des femmes enceintes ont été touchées par des pulvérisations aériennes de pesticides comme le chlorothalonil ou le chlorpyrifos-éthyl, tous deux interdits en Europe, mais toujours exportés pour l'agriculture bananière intensive. Des effets sur la santé thyroïdienne et le développement foetal ont pourtant été observés.

Pendant ce temps, les citoyens européens bénéficient de l'interdiction de ces produits, jugés trop dangereux. Ce commerce, parfaitement légal selon les règles actuelles, est profondément immoral et 36 experts de l'ONU l'ont d'ailleurs dénoncé, en 2020, comme une forme de



néocolonialisme chimique. Il repose en effet sur un **double standard** et devrait interpeller la conscience de chacune et chacun : pourquoi la santé des consommateurs européens justifierait-elle des normes strictes quand celle des productrices et producteurs africains et latinoaméricains reste reléguée au second plan ? Acceptons-nous que la Belgique, la France ou les Pays-Bas produisent sur leur sol des substances qu'ils savent dangereuses, qu'ils ont interdites localement mais qu'ils continuent d'exporter, au nom du profit ?

Un effet boomerang sanitaire

En outre, le paradoxe ne s'arrête pas à cette incohérence morale mais comporte des risques sanitaires réels pour les consommateurs européens car, en retour, une partie des produits agricoles traités avec ces substances revient dans nos assiettes. En 2018, 74 substances interdites en Europe ont ainsi été retrouvées dans des denrées importées (sous forme de résidus dans le café, les fruits exotiques, le soja, le thé, les herbes aromatiques...). Or, 22 d'entre elles étaient présentes, la même année, dans les produits de protection des plantes exportés par des entreprises européennes. Parmi les pesticides les plus fréquemment détectés, on trouve le carbendazime, un fongicide qui peut provoquer des mutations génétiques et des problèmes de fertilité, mais aussi nuire au fœtus chez la femme enceinte.

La législation européenne autorise l'importation de denrées contenant des résidus de produits phytosanitaires, pourvu qu'elles respectent les LMR de l'UE, en général fixées à la limite de

détermination de 0,01 mg/kg (voire plus haut si une tolérance d'importation a été fixée), et ce, même si les substances concernées ne sont plus autorisées dans l'UE pour des raisons de santé ou d'environnement. Des demandes de tolérances (qui sont en réalité des dérogations à la règle générale) peuvent, en effet, être déposées pour des substances interdites « *tant que la consommation des denrées alimentaires traitées avec [le] produit ne présente aucun risque pour la santé [des consommateurs européens]* ». Notons que ni la santé des agriculteurs et agricultrices, ni l'environnement des pays tiers, directement exposés lors de l'emploi de ces substances dangereuses, ne sont pas pris en compte dans l'analyse du risque...

Cette **tolérance réglementaire à l'égard de résidus** – même à faible dose – de composés prohibés dans les végétaux et produits végétaux importés met en péril la crédibilité des politiques européennes en matière de santé et de développement durable. En tant que citoyens, nous avons le droit de savoir ce que nous consommons. Et le devoir de ne pas ignorer que certains de ces produits végétaux importés sont le **résultat de l'exposition inacceptable d'autres populations plus vulnérables**. Enfin, lorsque des denrées agricoles produites avec des substances interdites, souvent au mépris de l'environnement local, arrivent sur les marchés européens à des prix plus compétitifs, **les agriculteurs européens se retrouvent également pénalisés**. En respectant les normes sanitaires et environnementales européennes, ils subissent des coûts plus élevés, une complexité administrative et des restrictions contraignantes, quoique justifiées. Eux aussi se retrouvent donc victimes d'une concurrence déloyale et d'une injustice économique.

L'exportation, vers l'Afrique et l'Amérique latine, de pesticides interdits en Europe a été dénoncée par l'ONU comme une forme de néocolonialisme chimique.



© Babur Yakar - Unsplash

Un encadrement local à la traine

Dans les pays confrontés à la circulation parallèle de produits interdits, contrefaits ou non homologués sur le marché formel, **les réglementations locales se sont développées et les contrôles aux frontières ont été renforcés**, notamment au Maroc, en Afrique du Sud, au Kenya, au Sénégal, au Mali, au Ghana ou encore en Ethiopie. Mais force est de constater que leur mise en application traine, que les moyens de contrôle des importations restent sous-dimensionnés face à la contrebande et que les mesures adoptées sont peu efficaces au regard de la hauteur des défis posés par ce bouleversement rapide des pratiques locales. Les besoins sont nombreux tant au niveau des distributeurs-revendeurs que des paysans : sensibilisation aux effets toxiques, formation technique pour un emploi sans risque de ces produits, prise de conscience des conséquences du non-respect des doses et des délais avant récolte, accès aux équipements de sécurité, conditions de stockage des produits phytosanitaires, filière pour l'élimination des emballages vides et des produits périmés, etc. Les accidents sont, eux aussi, nombreux.

Certains pays tentent néanmoins de réagir : interdictions ciblées pour les molécules hautement toxiques, promotion de l'agriculture biologique et

de l'agroécologie (comme au Sénégal et en Ouganda), vulgarisation de la lutte biologique par les ennemis naturels des ravageurs ou le recours au piégeage (ex : mouche des fruits en Afrique de l'Ouest). En Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Ghana, plusieurs substances neurotoxiques ont été interdites ou leur usage, fortement restreint : le chlorpyrifos (en 2015), le carbofuran et l'aldicarbe (en 2016), les pyréthrinoides (cyperméthrine, deltaméthrine, ...) sont sous surveillance renforcée pour éviter la progression de la résistance. En 2017, la Côte d'Ivoire a restreint l'utilisation du paraquat, rejoignant ainsi plusieurs autres pays africains qui ont pris des mesures similaires pour protéger la santé des agriculteurs. En 2019, le Kenya a interdit plus de 24 pesticides, y compris ceux contenant des produits chimiques comme le glyphosate et le carbofuran, jugés nocifs pour l'environnement et la santé humaine.

Il existe même des « success stories ». Au Kenya, grâce à des efforts accrus en matière de traçabilité, d'adoption de pratiques agricoles durables et de contrôle des résidus de pesticides, le tout soutenu par des projets internationaux, les rejets, aux frontières de l'UE, de leurs produits végétaux destinés au marché européen ont nettement diminué. En 2022, le taux de conformité aux limites maximales de résidus des produits kenyans a, en effet, atteint environ 98,4% : un résultat remarqua-

[2] On peut notamment citer le Comité Sahélien des Pesticides (CSP), un organe régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

ble qui montre à la fois les progrès réalisés dans le pays pour répondre aux exigences internationales et que la problématique des résidus de pesticides sur les denrées produites en Afrique n'est pas une fatalité. Des dispositifs de formation et d'accompagnement contribuent à renforcer l'application des bonnes pratiques agricoles. On constate d'ailleurs que les pays africains qui respectent le mieux les limites maximales de résidus sont généralement ceux qui orientent leur production vers l'exportation, en particulier à destination de l'Union européenne, où les réglementations sur les résidus de pesticides sont strictes. Ces pays exportateurs ont mis en place des systèmes de contrôle rigoureux pour répondre aux exigences internationales et assurer l'accès à des marchés lucratifs. Mais ces efforts, souvent limités à quelques filières destinées aux marchés internationaux, restent timides, partiels... et bien fragiles. Et surtout, ils contrastent cruellement avec la réalité des marchés locaux : quand les contrôles sont quasi inexistantes, les aliments vendus contiennent encore fréquemment des résidus dépassant les normes internationales.

Que peut faire un citoyen européen ?

En tant que citoyens, nous ne sommes pas impuissants. D'une part, nous pouvons soutenir les associations et ONG, comme PAN Europe, qui militent contre la fabrication et l'exportation de pesticides interdits d'utilisation dans l'Union européenne. Leur action porte ses fruits : la France a légiféré, dès 2018, pour interdire la production et l'exportation de ces substances. La Belgique s'y est également engagée en mai 2025 par suite d'une mobilisation citoyenne autour de la campagne #StopPesticides portée par Humundi, en partenariat avec Iles de Paix, Broederlijk Delen, FOS, Viva Salud, Entraide & Fraternité et FIAN Belgium. Cependant, seule une interdiction européenne claire permettra, à long terme, de mettre fin à ce commerce toxique et incohérent.

D'autre part, on ne peut qu'inciter les citoyens sensibilisés à soutenir les projets qui proposent aux paysans une alternative crédible aux pesticides et engrais chimiques, telle que l'agroécologie ou l'agriculture biologique.

En tant que consommateurs, pour réduire cet appel de produits exotiques sur nos marchés, nous pouvons privilégier les produits locaux et de saison, les fruits et légumes biologiques et/ou équitables qui soutiennent des filières transparentes. Même si, a minima, nous pouvons exiger des distributeurs la présence de labels bio-équitables sur les produits importés, il importe de prendre conscience de l'incohérence de prôner une agriculture durable tout en important massivement des produits issus de pratiques interdites chez nous. Cette concurrence faussée sape la transition agroécologique et décourage, dans le monde entier, les agriculteurs qui fournissent des efforts pour adopter des pratiques respectueuses de la santé et de l'environnement.

En tant qu'électeurs, nous pouvons interpeller nos représentants, exiger que l'Union européenne interdise enfin l'exportation de pesticides interdits et qu'elle aligne les exigences d'importation des pays tiers sur ses propres normes, y compris en matière environnementale (par exemple, en mettant fin au système des « tolérances d'importation » en ce qui concerne les limites maximales de résidus).



© Humundi

Peu à peu, les lignes bougent : ainsi, le Bureau européen de l'environnement et plusieurs ONG réclament une interdiction européenne totale de l'exportation de pesticides interdits. Parallèlement, la Commission envisage de renforcer les normes sur les importations d'aliments traités avec des produits prohibés, afin d'assurer une concurrence plus loyale entre les producteurs et une meilleure protection des consommateurs européens.

Conclusion : une cohérence à retrouver dans nos valeurs

Le cycle actuel – produire en Europe des pesticides interdits, les exporter vers des pays tiers, puis les faire revenir dans nos assiettes sous forme de résidus – n'est pas seulement toxique : il est injuste et intenable.

Briser ce cercle ne relève pas uniquement de décisions techniques ou de lois européennes. C'est aussi une question de valeurs. Peut-on encore prétendre défendre une agriculture durable ici, tout en acceptant d'empoisonner là-bas ? Peut-on parler de justice environnementale si celle-ci s'arrête aux frontières de l'Union ?

L'Europe, si elle veut rester crédible dans ses ambitions sociales et écologiques, doit appliquer au-dehors ce qu'elle proclame au-dedans. Elle ne peut cependant pas le faire seule. La transition agroécologique exige un soutien aux productrices et producteurs d'Afrique et d'Amérique latine, des investissements dans les alternatives, mais aussi une coopération internationale fondée sur la dignité et non sur le dumping ou l'opportunisme.

Briser le cercle injuste et intenable d'exportation-réimportation, via nos assiettes, de pesticides interdits est une question, pour l'Europe, de durabilité globale, de justice environnementale et de dignité. En somme : de cohérence de valeurs.

Et nous, citoyens, ne restons pas spectateurs. Par nos choix de consommation, par notre voix d'électeurs, par notre soutien aux initiatives qui défendent l'agroécologie et l'agriculture biologique, nous pouvons peser sur les orientations politiques et commerciales.



Références

- *Atlas des pesticides* (2023). Heinrich Böll Stiftung, BUND, PAN Europe.
- Boedeker, W. et al. (2020). *The global distribution of acute unintentional pesticide poisoning*.
- Das Shanti (2025). « *My right side was paralysed, I was so sick* »: the pesticide poisonings in Brazil that lead back to the UK. The Guardian, Sunday 8 December 2025.
- Douet Marion (2024). Kenya's 'Wild West' of pesticides (Nairobi (Kenya) correspondent). Le Monde, 6 mai, 2024 ; updated on July 1, 2024.
- EUROCHILD (2025). *NGOs and Trade Unions demand the end of EU's production, export and import of banned pesticides*. Joint Statement, March 2025
- FAO & OMS. (2019). *Détoxifier l'agriculture et la santé des pesticides hautement dangereux – Appel à l'action*.
- Gaberell Laurent & Viret Géraldine (2020). *Banned in Europe: How the EU exports pesticides too dangerous for use in Europe*. Public Eye and Unearthed, septembre 2020.
- Gouda, A.-I., Imorou Toko, I., Imorou Idrissou, M., Spanoghe, P., Scippo, M.-L., Sidi, Z., Djagbe, T., Kestemont, P., & Schiffers, B. (2019). *The Transfer of Insecticides Used in Cotton Production to Aquatic Ecosystems in the Cotton Basin in Northern Benin*. *International Journal of Scientific Research in Environmental Science and Toxicology*, 4 (1), 1-15.
- Gouda, A.-I., Toko Imorou, I., Salami, S.-D., Richert, M., Scippo, M.-L., Kestemont, P., & Schiffers, B. (2018). *Pratiques phytosanitaires et niveau d'exposition aux pesticides des producteurs de coton du nord du Bénin*. *Cahiers Agricultures*, 27, 65002.
- Mandard Stéphane (2024). *Pesticides : la France continue à exporter des substances interdites... qui reviennent ensuite dans les fruits et légumes importés*. Le Monde, 24 septembre 2024.
- Manisera Sara, 2024. *Pesticides banned in the EU are still used in the Central American country, affecting workers and ecosystems, all to meet the demand for 'perfect' fruit in the west*. The Guardian, 17 septembre 2024.
- Open Letter (2020). *Double Standards in Pesticide Trade*. PAN Europe.
- PAN Europe & Public Eye. (2020). *Pesticides interdits : l'hypocrisie toxique de l'UE*.
- PAN Europe. (2021). *Reactive: Double Standards*.
- Schiffers, B. (2017). *Impact des pesticides et autres intrants illégaux et contrefaits sur l'économie du secteur horticole des pays ACP*. Paper presented at the Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, Bruxelles, Belgique.
- Schiffers, B. (2024). *Présentation sur les pesticides en Afrique. Note de synthèse*. Enabel / ULIEGE.
- Son, D., Somda, I., Legrève, A., & Schiffers, B. (2017). *Pratiques phytosanitaires et risques liés à l'usage des pesticides en culture de tomates au Burkina Faso*. Paper presented at 1er Congrès International de la Société de Pharmacologie et Toxicologie du Burkina (SOPHATOX-BURKINA), Ouagadougou, Burkina Faso.
- Sow, M. et al. (2008). *Étude socio-économique sur l'utilisation des pesticides au Sénégal*. FAO / CILSS.
- Supporterres (2022). *Interdits ici, exportés là-bas*. SOS Faim, N°22.
- Tostado Lisa (2023). *Pesticides et agriculture : attention, danger !* Heinrich Böll Stiftung. Paris, 5 mai 2023.
- Zoumenou, Berny's G. Y. M., Aïna, Martin P., Imorou Toko, Ibrahim, Igout, Ahmed, Douny, Caroline, Brose, François, Schiffers, Bruno, Gouda, Ibrachi, Chabi Sika, Kisito, Kestemont, Patrick, Scippo, Marie-Louise (2018). *Occurrence of Acetamiprid Residues in Water Reservoirs in the Cotton Basin of Northern Benin*. *Bulletin of Environmental Contamination and Toxicology*, 2018 / 10

Éditeur responsable

Iles de Paix ASBL

Rue du Marché 37

4500 Huy

085 23 02 54

education.permanente@ilesdepaix.org

www.ilesdepaix.org

**iles
de
paix**